NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE RENDEMENT PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MEFTOUH
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP25028 en date du 28/02/2025.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général,** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Mostafa Hassani

VALORIS MANAGEMENT
Angle Route de la Jadida - Rue
Abou Dabi, Ouasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE RENDEMENT PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042210**
- Date et référence de l'agrément : **23/12/2022, GP22205**
- Date de création : **05/10/2020**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank** représenté par **Madame Badia BELALIA** en sa qualité de **Directeur Général de BMCE Capital Solutions** et par **Monsieur Ali FASSI-FIHRI** en sa qualité de **Directeur en charge de l'activité Dépositaire – BMCE Capital Solutions.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Adresse	Téléphone
VALORIS GROUP	Youssef JAIDI	Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca	0522926880
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca	0522926880

- Commissaire aux comptes : **BDO Audit, Tax & Advisory** représentée par **Mostafa Fraiha.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **3**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 45% MBI MT et 50% MBI MLT (calculé par BMCE Capital) et 5% MASI RENTABILITÉ BRUT (indice publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité comparable à celle du marché des taux d'intérêts à moyen et long terme.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourra également investir à hauteur de 10% de son actif net en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d'OPCVM, titres d'OPCC et en titres de FPCT tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public;**
- **Titres de créances négociables;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat;**
- **Obligations privées;**
- **Dépôts à terme;**
- **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);**
- **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);**
- **Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur;**
- **Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts.**

Le FCP pourra également initier des opérations de prêt emprunt de titres et des opérations de pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **08/12/2020.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Valoris Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le « FCP EMERGENCE RENDEMENT PLUS » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.

 - Commission de rachat maximale :
 Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.

 - Cas d'exonération :
 A la discrétion du réseau placeur.

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
-(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
-(2) Commissaire aux compte	25 000 Dhs HT
-(3) Commission AMMC	0,025 HT
-(4) Commission Dépositaire	0,03 HT
-(5) Commission Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
- Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *